

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 02
Votants : 13

L'an deux mil vingt deux
Le 17 mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 11 mars 2022

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL

ABSENT excusé : Annie Pignède donne pouvoir à Jean-Michel Drevet, Laure-Paola Guivier donne pouvoir à Sébastien Guillaud, David Orjollet

Secrétaire de séance : Sylvie Sabatier

OBJET : SIGNATURE PRET

M. FLACHER, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de la salle socio-culturelle, il a consulté plusieurs établissements bancaires et qu'il a retenu la Caisse du Crédit mutuel de Bourgoin-Jallieu comme étant le mieux disant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à signer :

- un contrat de prêt à taux fixe de 500 000 € (taux 0.85 % durée 20 ans), avec l'établissement bancaire le mieux disant, c'est à dire avec la Caisse du Crédit mutuel de Bourgoin-Jallieu, 27 avenue du Grand tissage 38300 BOURGOIN-JALLIEU.
- un contrat de prêt relais à taux fixe de 500 000 € (taux 0.50 % durée 3 ans), avec l'établissement bancaire le mieux disant, c'est à dire avec la Caisse du Crédit mutuel de Bourgoin-Jallieu, 27 avenue du Grand tissage 38300 BOURGOIN-JALLIEU.


Le Maire,
Jean-Michel DREVET